

Madame,
Monsieur,

Notification et accès

Selon les modalités d'une dispense, nous avons choisi de suivre une procédure de notification et d'accès pour réduire le volume de papier que représentent les documents distribués dans le cadre de l'assemblée. Plutôt que de recevoir une copie imprimée de la circulaire d'information avec le formulaire de procuration ci-joint, vous recevrez la présente notification dans laquelle sont énoncées les procédures d'accès à la circulaire d'information en ligne ou pour demander l'envoi sans frais d'une copie papier ou électronique de celle-ci. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les procédures de notification et d'accès, veuillez communiquer avec nous au numéro sans frais **1 800 263-4077**.

Comment obtenir une copie des documents relatifs à l'assemblée

Vous pouvez demander qu'un exemplaire de la circulaire d'information vous soit envoyé selon l'un des modes suivants :

- en nous envoyant un courriel à sc.francais@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en français) ou à cs.english@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en anglais)
- en consultant notre site Web à **fidelity.ca**
- en téléphonant au numéro sans frais **1 800 263-4077**

Avant le **12 novembre 2020**, un exemplaire de la circulaire d'information vous sera envoyé dans un délai de trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si vous souhaitez recevoir une copie papier de la circulaire d'information avant la date limite du vote par procuration fixée à **9 h 30 (heure de Toronto) le 10 novembre 2020** lorsque vous soumettez votre formulaire de procuration par courrier ou par télécopieur, ou avant **12 h (heure de Toronto) le 12 novembre 2020** lorsque vous exercez votre droit de vote par Internet ou par téléphone, vous devez tenir compte du délai de trois jours ouvrables pour le traitement des demandes, ainsi que du délai d'acheminement habituel du courrier de première classe recommandé par Postes Canada, et faire votre demande avant le **10 novembre 2020**.

Vous pouvez également demander un exemplaire de la circulaire d'information jusqu'à un an après la date de la présente lettre, auquel cas, si nous recevons votre demande après le **10 novembre 2020**, nous vous l'enverrons dans un délai de 10 jours civils.

Veuillez lire attentivement la circulaire d'information, car elle contient des renseignements importants sur les modifications proposées.

Par ordonnance des conseils d'administration de Fidelity Investments Canada s.r.i. et de La Société de Structure de Capitaux Fidelity



W. Sian Burgess
Secrétaire